



## Pretendu vice caché de la part de l'acheteur

-----  
Par zalie

Bonjour,

je vais essayer d'expliquer de façon simple et claire ce qui nous arrive.nous avons vendu il y a environ 1 mois notre propriété.celle ci nécessitait des travaux donc nous l'avons vendu bien au dessous de sa valeur estimée sans travaux afin tenir compte de ceux ci .l'acheteur a été informé de tous les travaux ,notamment d'un pignon en mauvais état.la maison étant en limite de propriété il n'était visible qu'à la condition de monter sur la terrasse supérieure de la maison et de se pencher .et là ,il était parfaitement visible.c'est ce qu'ils ont fait.le pignon n'a pas été dissimulé par quoi que ce soit .la maison est bâtie sur ossature bois et les poutres étaient endommagées, nous avons mis de la mousse expansive entre les interstices pour Eviter les infiltrations d'eau.celle ci étant orange cela se voyait parfaitement ,de plus nous leur avons expliqué ce que nous avons fait.cela ne leur posait pas de problèmes au vu du prix de la vente.cependant,ce jour ,ils m'envoient une lettre recommandée me demandant de prendre en charge les travaux ,me menacent de faire annuler la vente sous prétexte qu'ils n'étaient pas informés du problème (faux) et que le pignon n'était pas visible du terrain,bref pour eux c'est un vice caché .je précise qu'ils ont visité la maison autant de fois qu'ils le voulaient et qu'ils ont souhaité une dernière visite environ 2 heures avant la signature de l'acte.nous avons bien entendu accepté.que devons nous faire?Devons nous répondre à leur courrier ?Comment se défendre de la malhonnête de ces personnes?Merci pour votre aide

-----  
Par zalie

personne pour me répondre????